

## Anémie infectieuse des équidés dans le Gers

Levée de la zone de surveillance



Anémie infectieuse des équidés dans le Gers

Un cas d'anémie infectieuse des équidés avait été confirmé le 9 mai 2019 dans le département du Gers sur des chevaux sur la commune de Laas.

Une enquête épidémiologique a été conduite par les services vétérinaires de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Gers pour évaluer la situation sanitaire, connaître l'éventuelle circulation virale et identifier les équidés ayant pu être au contact des chevaux infectés.

Le recensement et le dépistage des équidés (avec le concours des maires, de l'IFCE - Institut Français du Cheval et de l'Équitation- et des vétérinaires), situés dans une zone de surveillance d'un rayon de 3 km autour du foyer situé sur la commune de Laas, ont été réalisés et sont aujourd'hui terminés. Les résultats sont tous négatifs pour l'anémie infectieuse des équidés dans la zone de surveillance. Ce qui signifie que la maladie est restée confinée dans le foyer et ne s'est pas propagée autour de l'exploitation.

Par conséquent, l'arrêté préfectoral portant délimitation d'une zone de surveillance et d'une zone de recensement et réalisation d'une enquête épidémiologique relative à l'anémie infectieuse des équidés est levé.

Les mouvements des équidés sont donc libres dans cette zone (pour rappel, les communes concernées : Aux-Aussat, Bars, Bazugues, Laas, Marseillan, Miélan, Pallanne, Saint-Maur et Tillac).

En ce qui concerne le foyer infecté, la surveillance est toujours en vigueur avec réalisation des prélèvements mensuels. Si les résultats sont négatifs en juillet et en août sur tous les équidés présents dans cette exploitation, l'arrêté préfectoral de cet établissement sera également levé, signifiant que la maladie a été éradiquée sur le site.

L'enquête se poursuit néanmoins pour identifier l'origine de la contamination.